

Ecole privée mixte du Sacré-Cœur

4, rue Jacques Garnier

49140 VILLEVEQUE

Tel : 02 41 32 33 79

E-mail : ecole.sacre.coeur.villeveque@wanadoo.fr

Site : <http://www.ecole-privee-sacrecoeur-villeveque.fr/>



Vendredi 15 juin 2018.

Chers parents,

La fin de l'année scolaire approche...

Avant de ranger les cartables au placard et d'apprécier la pause estivale, merci de lire attentivement les informations qui suivent et de prendre connaissance de la liste des documents à remplir et à nous transmettre **avant le 29 juin** afin que nous puissions préparer sereinement la rentrée. Nous comptons sur votre précieuse collaboration.

Compte-tenu des effectifs, les élèves seront répartis comme suit : **PS-MS, GS, CP-CE1, CE1-CE2, CM1-CM2**. La répartition des **CE1** sera communiquée précisément dans la semaine du 25 juin.

Le **samedi 1^{er} septembre**, nous nous retrouverons pour une **matinée pré-rentrée travaux**.

La rentrée s'effectuera le **lundi 3 septembre**.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir dans vos agendas la date du **vendredi 14 septembre**. Ce jour, la nous nous retrouverons à l'école en soirée pour un temps de rencontre et de convivialité autour d'un pique-nique. Des précisions vous seront communiquées ultérieurement.

Pour les **frais de scolarité**, merci de vous référer au courrier **OGEC** joint.

Sur le site internet de l'école, vous trouverez l'ensemble des documents administratifs à compléter (cf liste à suivre) pour tous les élèves scolarisés à l'école du Sacré Cœur.

Les listes de fournitures et les circulaires pour les PS, MS et GS, vous seront transmises ultérieurement.

Si vous n'êtes pas en mesure d'imprimer l'ensemble des documents demandés, n'hésitez pas à me solliciter ; je vous les transmettrai sur support papier.



A télécharger sur le site de l'école.

NB : Les documents administratifs à compléter soigneusement et précisément pour chaque enfant.

- La fiche de renseignements.
- L'attestation de vaccination.
- La fiche d'urgence.
- La délégation de pouvoirs en cas d'urgence.
- L'autorisation de sorties.
- L'autorisation photos.
- L'option de contribution retenue.
- L'autorisation de prélèvement (pour les nouvelles familles ou celles ayant changé de coordonnées bancaires en 2017/2018).

Belle suite.

Frédérique GRANRY (chef d'établissement)